

1 - Quotas pour l'inscription en master (1 & 2)

Conformément à l'arrêté ministériel n° 363 du 09 juillet 2014, fixant les modalités d'inscription en master (1 et 2) il a été décidé ce qui suit :

N	Catégories	M1	
01	Nouveaux diplômés LMD de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 – Faculté SNV	50 % des inscrits en L3	
		Nombre	
	Catégories	M1	M2
02	Nouveaux diplômés LMD des autres établissements (par spécialités)	01	00
03	Anciens diplômés LMD de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1 – Faculté SNV	03*	
04	Anciens diplômés LMD des autres établissements	00	00
05	Diplômés du système classique de l'Université Ferhat ABBAS Sétif 1– Faculté SNV	02*	02*
06	Titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent	01*	01*
07	Diplômés exerçant dans le secteur socio-économique (par organisme)	01**	01**

* Par spécialité

** Par organisme